



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

Auditions du Parlement francophone  
bruxellois relatives à la Politique de  
formation professionnelle

**Contribution de la CCFEE**

Mai 2011

## **Introduction**

**Ce document, dans sa première version, a servi de support à la présentation orale devant les Parlementaires, en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire du Parlement francophone bruxellois, le 28 mars 2011. Il a été retravaillé par la suite à des fins de diffusion.**

La présente contribution poursuit deux objectifs :

- Relayer auprès des Parlementaires les analyses et recommandations de la CCFEE
- Illustrer le rôle que peut jouer une instance consultative comme la CCFEE dans l'amélioration de ces politiques

Ce document reprend en synthèse une sélection des points d'attention de la CCFEE en matière de formation professionnelle à Bruxelles. Ils sont extraits des avis et études de la CCFEE. Cette sélection a été opérée en fonction de l'approche des questions de formation développée par la CCFEE, privilégiant tout particulièrement les articulations déjà développées et à construire entre l'Enseignement, la Formation et l'Emploi.

Les enjeux prioritaires repris dans cette note sont regroupés en dix thématiques :

- 1. Le rôle de la CCFEE**
- 2. Une approche de la formation articulée à l'enseignement et l'emploi**
- 3. Hausse du nombre de personnes en formation et saturation de l'offre**
- 4. Les Jeunes dans la transition enseignement, formation, emploi**
- 5. Développer la Formation et l'accompagnement dans l'emploi : stages, alternance**
- 6. La lutte contre les discriminations**
- 7. Diversité des publics et des besoins, diversité des actions et des opérateurs**
- 8. Développer les outils d'appui à la formation**
- 9. Améliorer la coordination et le pilotage**
- 10. Améliorer les connaissances afin d'améliorer le pilotage**

**Les trois derniers points constituent des conditions structurelles devant permettre au dispositif de formation professionnelle d'atteindre ses objectifs.**

Pour ce qui est de l'approfondissement des enjeux propres au système scolaire à Bruxelles, cette note renvoie à la Contribution « *L'Enseignement à Bruxelles. Synthèse des points d'attention de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement* »<sup>1</sup>.

## **1. Le rôle de la CCFEE**

### **1.1. Les missions de la Commission**

La Commission consultative Formation – Emploi - Enseignement (CCFEE) est une commission d'avis qui vise, par la concertation et l'expertise, à améliorer l'articulation et les synergies entre les politiques de formation, d'emploi et d'enseignement en Région

---

<sup>1</sup> **L'enseignement à Bruxelles. Synthèse des points d'attention de la CCFEE, Octobre 2010,**  
[http://www.ccfée.be/index.php?etudes\\_enseignement](http://www.ccfée.be/index.php?etudes_enseignement)

bruxelloise. Instituée par le chapitre II du Décret COCOF du 17 mars 1994 portant création de Bruxelles Formation, la CCFEE a vu ses missions et modalités de fonctionnement définies par Arrêté en mars 1997<sup>2</sup>.

La CCFEE a rendu à ce jour **95 Avis** soit d'initiative, soit à la demande d'un Ministre compétent en matière de formation, d'emploi ou d'enseignement, ainsi qu'à la demande de Bruxelles Formation ou d'ACTIRIS, **dans les domaines suivants**:

- **« les politiques d'emploi, de formation et d'enseignement, en particulier quand ces politiques supposent une adéquation et une articulation étroites, principalement dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que du développement de l'Alternance emploi – formation » ;**
- **« les programmes et projets financés par le Fonds social européen, et plus largement l'action des Fonds structurels » quand ils concernent les articulations précitées.**

Pour alimenter et prolonger son travail consultatif, la CCFEE développe également une expertise en matière d'emploi, de formation et d'enseignement, via la réalisation d'études, l'organisation de séminaires, etc. Elle diffuse cette expertise ainsi que des informations utiles aux acteurs, particulièrement en ce qui concerne les programmes et projets européens.

La CCFEE a été reconnue<sup>3</sup> dans ses missions comme organe consultatif commun par la COCOF, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française.

Notons particulièrement que :

1. Le décret relatif aux Instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (les « IPIEQ » dits « Bassins scolaires ») du 28 avril 2009 mentionne que les partenaires sociaux qui siègent dans l'IPIEQ de la zone de Bruxelles sont choisis parmi les représentants des travailleurs et des employeurs à la CCFEE.
2. Le Secrétariat de l'IPIEQ (son Chef de projet) est hébergé au sein du Secrétariat de la CCFEE<sup>4</sup>.

Par ailleurs, le Conseil zonal de l'Alternance (réunissant les 5 CEFA bruxellois) va également héberger son futur Secrétaire au sein du Secrétariat de la CCFEE et contribuer, ainsi, aux travaux menés par la CCFEE sur le développement global de l'Alternance en Région bruxelloise.

## **1. 2. La composition de la Commission**

La CCFEE est composée de 27 Membres effectifs et autant de suppléants.

Ils représentent l'ensemble des acteurs des trois champs : les travailleurs, les employeurs, les réseaux d'enseignement<sup>5</sup>, Bruxelles Formation, ACTIRIS, l'Espace Formation PME (EFPME) et le Service Formation PME (SFPME), les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle, l'Alphabétisation, l'Action sociale (à travers les CPAS)<sup>6</sup>,

---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, [consultez les textes légaux](#), publiés sur le site de la CCFEE.

<sup>3</sup> Par un Accord signé par les Ministres concernés en 1997. Voir [le site CCFEE](#).

<sup>4</sup> Le Secrétariat de la CCFEE est composé d'une secrétaire administrative, de trois chargés de mission et d'un coordinateur.

<sup>5</sup> Parmi les 6 membres représentant les réseaux d'enseignement figurent au moins : un représentant de l'enseignement technique; un représentant de l'enseignement professionnel; un représentant de l'enseignement en alternance; ainsi qu'un représentant de l'enseignement de promotion sociale.

<sup>6</sup> Ces trois acteurs sont nommés comme suit dans le Décret : « Les membres choisis sur base de leur notoriété, dans les milieux de l'éducation permanente, de l'aide sociale et des associations agréées de formation continuée ».

l'Administration de la Commission communautaire française ainsi que le Ministre de la Formation professionnelle.

Des invités permanents, dont les représentants des Ministres de l'Emploi et de l'Enseignement, ainsi que des invités ponctuels, participent également aux travaux.

### **1.3. Le renforcement de la CCFEE**

Le texte de l'Accord de majorité 2009-2014 à la COCOF met de manière générale l'accent sur l'intérêt « de travaux et avis des diverses instances consultatives porteuses d'un débat pluraliste » (p. 8) et consacre un paragraphe spécifique à la CCFEE dans sa partie « Formation », p. 15. il y prévoit que les orientations suivantes seront mises en œuvre<sup>7</sup> :

- ❑ « *En terme de concertation, le Collège veillera à renforcer le dialogue entre les mondes de l'enseignement, de la formation et du travail par la mise en place d'un **accord de coopération COCOF, Communauté française, Région bruxelloise** reconnaissant la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) comme organe consultatif sur les articulations formation - emploi - enseignement.* »
- ❑ « *La CCFEE devrait voir ses missions renforcées (production d'avis, développement d'expertises, diffusion d'informations, appui aux acteurs) et redéployées en fonction des moyens budgétaires disponibles, et la structure dotée d'une allocation de base spécifique, au budget de Bruxelles Formation.* »
- ❑ *Il conviendra enfin de structurer l'architecture de la concertation sociale entre les organes de concertation actuels en les invitant à définir leurs articulations et modes de travail.* »

La CCFEE devrait donc ainsi se voir reconnaître un ensemble de missions :

- qui dépassent le travail consultatif au sens strict (notamment l'enjeu du « *développement d'expertises* ») mais s'articulent à lui pour le nourrir ;
- à mener en collaboration avec les organes propres aux partenaires sociaux ;
- et qui nécessitent la mise en place d'une série d'outils (accord de coopération, allocation de base...).

## **2. Une approche de la formation articulée à l'enseignement et l'emploi**

### **2.1. Une approche globale et intégrée**

**La CCFEE a constamment privilégié une approche globale du dispositif de formation qui intègre :**

- ❑ **l'ensemble des types d'actions que la formation recouvre** : l'information - orientation, la détermination, l'alphabétisation, le « français langue étrangère », les formations de base, la préformation, les différents types de formation qualifiante...

---

<sup>7</sup> La CCFEE est également explicitement citée dans cet Accord de majorité dans le cadre du plan stratégique de formation COCOF, coordonné à l'Alliance Emploi - Environnement régionale, en concertation étroite avec la Communauté française (Promotion sociale, Enseignement qualifiant) via une Conférence interministérielle permanente Formation Emploi Enseignement à Bruxelles. Le suivi de la réalisation de ce plan devra en effet assuré au moyen de rapports réguliers « émanant notamment de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement et de la future instance de pilotage du bassin scolaire de l'enseignement qualifiant bruxellois » à destination de la Conférence interministérielle (p. 14 de l'Accord COCOF).

- ❑ **l'ensemble des acteurs publics et agréés** : Bruxelles Formation, les Organismes d'insertion socioprofessionnelle, l'EFPME/SFPME, certains dispositifs d'enseignement tels que l'Enseignement de Promotion sociale et l'Enseignement en Alternance pour la part de formation professionnelle qu'ils assurent<sup>8</sup>.
- ❑ **ainsi que les interactions de la formation avec le système scolaire et le marché du travail**, c'est-à-dire l'amont et l'aval de « l'espace transitionnel » (formé de l'ensemble des dispositifs et mesures destinés à faciliter et accompagner les transitions de l'école à l'emploi)<sup>9</sup>.

## 2. 2. Quel lien Formation – Emploi ?

Cette approche de la formation par ses articulations avec l'enseignement et l'emploi a naturellement amené la CCFEE à souligner l'enjeu que constitue la (sous-) qualification dans son diagnostic des raisons pour lesquelles une partie du public bruxellois éprouve de fortes difficultés sur le marché du travail<sup>10</sup>. Les exigences en termes de qualifications sont très élevées à Bruxelles, alors qu'une partie importante de la réserve de main-d'œuvre est faiblement qualifiée et, en particulier, qu'un nombre élevé de jeunes, plus important qu'ailleurs, sortent de l'école sans diplôme. **L'infra – qualification d'une partie de la population résidante constitue certainement, un des enjeux centraux pour la Région bruxelloise.** Particulièrement dans un contexte bruxellois où, de 1989 à 2007, le volume d'emplois des personnes dont le niveau d'études est faible a baissé de plus de 40% en 18 ans alors que dans le même temps les emplois occupés par des personnes à niveau d'études élevé croissait de plus de 160%<sup>11</sup>.

**Ce diagnostic est partagé par l'ensemble des acteurs. Mais la CCFEE s'est également attachée à le nuancer en le mettant en perspective<sup>12</sup>** : l'explication du taux de chômage élevé à Bruxelles ne peut en aucun cas se limiter uniquement à un problème de formation (comme le montre par exemple le niveau de chômage plus élevé qu'ailleurs pour les diplômés supérieurs à Bruxelles). Gilles Van Hamme, chercheur à l'IGEAT (ULB), souligne ainsi que, globalement, Bruxelles a connu ces vingt dernières années une nette amélioration du niveau moyen de formation de sa population alors que le chômage n'a pas baissé sur cette période, avec notamment pour conséquence que... les demandeurs d'emploi se trouvent dès lors, en moyenne, de plus en plus qualifiés<sup>13</sup>. Au niveau « macro » auquel se place cette étude, l'amélioration de la formation à Bruxelles ne s'est donc globalement pas traduite par de meilleurs taux d'emploi. Au niveau individuel par contre, et donc en termes de « compétition » entre individus pour accéder au bien rare que constitue l'emploi, la qualification d'une personne augmente ses chances d'être insérée sur le marché du travail, même si ces chances ne sont pas identiques à niveau de qualification égal selon que l'on soit une femme ou un homme, que l'on soit de nationalité (voire d'origine) étrangère ou non, etc. ; et même si le niveau de qualification est un facteur relatif à relier à un contexte précis (le niveau moyen de formation, la conjoncture économique, le domaine de qualification, etc.). **Aux niveaux individuel et plus encore macro-social, la formation est de plus en plus**

<sup>8</sup> La Formation pour personnes handicapées a par contre jusqu'à présent fait l'objet d'une attention plus marginale de la CCFEE.

<sup>9</sup> Voir « [Cadre d'analyse et d'évaluation de l'action publique \(en région de Bruxelles-Capitale\) en matière de transition des jeunes entre l'enseignement et l'emploi](#) », Rapport de la recherche exploratoire réalisé, sous la direction du professeur Abraham Franssen (CES- FUL), CCFEE, 2009.

<sup>10</sup> Voir l'Avis 66 de la CCFEE, adopté le 23 mai 2006, [La formation, un défi à relever en Région bruxelloise](#).

<sup>11</sup> [Note de synthèse " Emploi et chômage en Région de Bruxelles-Capitale"](#), Contrat pour l'économie et l'Emploi, Chantier 7, Synergies et complémentarités : Formation, Emploi, Enseignement, Observatoire Bruxellois de l'Emploi – CCFEE, Mars 2009, p. 2.

<sup>12</sup> [Introduction aux Notes de Synthèse](#), Contrat pour l'économie et l'Emploi, Chantier 7, Synergies et complémentarités : Formation, Emploi, Enseignement, Observatoire Bruxellois de l'Emploi – CCFEE, Mars 2009, p. 1.

<sup>13</sup> [Les transitions école-vie active - Compte-rendu du colloque européen organisé les 29 et 30 novembre 2010](#), CCFEE, Bruxelles, février 2011, pp. 27 et suiv.

**indispensable tout en restant insuffisante : elle ne peut constituer la seule réponse apportée au défi de l'emploi.**

**Toute une série d'autres facteurs, entretenant parfois entre eux des relations de renforcement mutuel, se combinent en effet aux besoins en matière de formation pour expliquer les difficultés bruxelloises en matière d'emploi**, comme par exemple les inégalités de genre ainsi que les discriminations ethniques et territoriales, sur lesquelles insistait l'Avis 66 précité. On doit également mentionner d'autres phénomènes : un manque relatif et paradoxal d'emplois dans le premier bassin économique du pays où la moitié des postes ne sont pas occupés par des Bruxellois, les phénomènes de surqualification à l'embauche, le manque de réseaux sociaux adéquats pour une partie de la population, la pression concurrentielle très élevée sur le marché du travail bruxellois (exercée par une main-d'œuvre située en périphérie mais aussi par l'exode urbain qui accentue le phénomène de la navette), les nouvelles migrations, des facteurs démographiques, la recomposition de l'emploi, etc.

Des caractéristiques propres à l'action publique en Région de Bruxelles-Capitale, où **manque un réel pilotage cohérent de l'ensemble des acteurs**, jouent également un rôle.

**Ces phénomènes interdisent d'établir mécaniquement une relation simple, directe et univoque entre la formation (initiale ou continue) dispensée à Bruxelles et l'emploi.** La prudence est d'autant plus importante à observer qu'il apparaît à l'examen des informations, notamment statistiques, disponibles que **la connaissance fine du niveau réel de qualification (éducation et formation) de l'ensemble des Bruxellois est loin d'être assurée** depuis la fin des recensements décennaux au niveau fédéral (le dernier datant de 2001).

C'est l'ensemble de ces facteurs qu'il faudra prendre en compte si l'on veut que toutes les catégories de la population bruxelloise soient à même de saisir les opportunités que constituent tout particulièrement **les effets de la reprise économique sur l'emploi, le remplacement des générations de la population active arrivant à l'âge de la retraite et la mise en oeuvre d'éco-filières dans le cadre de la transition vers des économies « bas carbone ».**

### **2. 3. Comment approcher les transitions Enseignement Formation Emploi ?**

Les transitions des individus entre les différents systèmes, et particulièrement la transition entre la formation initiale et l'emploi, constituent des moments critiques, à haut risque pour ceux qui disposent de moins de ressources de tous ordres. Ces transitions critiques ou négatives, débutent souvent précocement à l'intérieur même du système scolaire. Elles mènent par exemple au chômage, ou d'un statut précaire à un autre, constats sur lesquels se base une étude exploratoire d'Abraham Franssen ( FUSL) pour souligner que **« l'espace transitionnel » (dont le dispositif de formation professionnelle) au lieu de constituer le « tremplin » attendu vers l'emploi peut retenir les demandeurs d'emploi dans un simple « sas » ou les en fermer dans un réel « labyrinthe »<sup>14</sup> sans aucune perspective d'amélioration.**

Lors du Colloque européen organisé en 2010 par la CCFEE, lors de la Présidence belge, sur cette question des transitions des Jeunes de l'école à la vie active, de nombreux intervenants (comme Bernard Gazier, Université de Paris 1) ont en effet appelé à **privilégier une approche collective, interdépendante et interactive des transitions.** Si les individus, les acteurs et les systèmes d'enseignement, de formation

---

<sup>14</sup> Voir les conclusions d'Abraham Franssen dans « [Cadre d'analyse et d'évaluation de l'action publique \(en région de Bruxelles-Capitale\) en matière de transition des jeunes entre l'enseignement et l'emploi](#) », Rapport de la recherche exploratoire réalisé, sous la direction du professeur Abraham Franssen (CES- FUL), CCFEE, 2009.

et d'emploi sont dépendants l'un de l'autre, rendre les transitions « positives » ne peut se faire que par la négociation collective et la coopération d'acteurs différents développant des visions globales partagées<sup>15</sup>, et non en se focalisant sur les individus issus des publics les plus fragilisés. Comme le formule de manière suggestive Bernard Gazier, **il ne suffit pas d'équiper les individus pour le marché du travail, il faut aussi équiper le marché du travail pour les individus, et donc notamment faire en sorte qu'il y ait des emplois convenables disponibles en suffisance et intégrer le fait que « la mobilité des uns dépend de celle des autres »** .

Cette approche « collective et interactive » des transitions vient nécessairement enrichir et approfondir la perspective développée par la CCFEE depuis sa création en 1997 centrée sur les articulations Formation – Emploi – Enseignement<sup>16</sup>. A la lumière du Colloque européen, il apparaît que **les synergies et coopérations entre acteurs auxquelles a toujours appelé la CCFEE sont non seulement souhaitables mais totalement indispensables**.

### **3. Hausse du nombre de personnes en formation et saturation de l'offre**

Puisqu'on a souvent tendance à l'oublier, il faut tout d'abord rappeler, avec le Directeur de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi<sup>17</sup>, Stéphane Thys, que :

- ❑ **les Bruxellois, et plus encore les Bruxelloises, sont les plus scolarisé-e-s du pays ;**
- ❑ **la population bruxelloise présente à la fois et le plus haut taux de personnes diplômées du supérieur et le taux le plus élevé de personnes peu scolarisées**, deux populations qui se distribuent de manière clivée entre les communes bruxelloises ;
- ❑ cette polarisation de la population en terme d'éducation à Bruxelles ainsi que celle du marché du travail en terme de qualification recourent fortement des inégalités sociales, mais également des inégalités de genre, ethniques et territoriales.

La CCFEE a également mis en évidence que ces fractures recourent **une fracture intergénérationnelle** à Bruxelles (voir point 4) :

- ❑ la position relative des jeunes générations bruxelloises (par rapport à leurs homologues flamand et wallon) est moins avantageuse en termes de qualification que celle de leurs aînés.

Dans ce contexte, le dernier « Etat des Lieux de la formation » réalisé par la CCFEE pour l'année 2005-2006<sup>18</sup>, et l'Avis 75<sup>19</sup> qui s'en est suivi, mettaient pour rappel en exergue :

---

<sup>15</sup> Voir les Conclusions du compte-rendu du Colloque européen.

<sup>16</sup> [Bilan des 10 ans de travaux de la Commission Consultative : 1997 -2007](#), rapport préparatoire au Colloque qui s'est tenu le 21 mars 2007. Les 10 ans de la CCFEE - Bilan et Priorités à venir, Compte-rendu du Colloque du 21 mars 2007, téléchargeable sur [le site de la CCFEE](#); ainsi que Christian Vandermorten, Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles, IGEAT - CCFEE, Bruxelles, février 2008, 32 pages, téléchargeable sur [le site de la CCFEE](#).

<sup>17</sup> Voir notamment : [Exposé de Stéphane Thys devant le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale](#), 22 février 2010 ; ainsi que Valter Cortese, Mejed Hamzaoui, Ann Valkeneers et Mathieu Veinstein, *Scolarisation et niveau d'instruction*, SPF Economie, décembre 2007.

<sup>18</sup> [Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 2005-2006](#), CCFEE, Bruxelles, décembre 2007.

<sup>19</sup> Avis n° 75 de la CCFEE, [Etat des lieux de la formation professionnelle. Enseignements et perspectives](#), adopté le 18 mars 2008.

- ❑ **Une croissance globale du nombre de personnes touchées par l'ensemble du dispositif de formation entre 1999-2000 et 2005-2006, hausse confirmée entre 2005 et 2009.**
- ❑ Des contrastes dans cette hausse globale en fonction du statut, de l'âge, du niveau de diplôme à l'entrée, de l'origine et du genre des personnes en formation. Notons tout particulièrement **une « augmentation marquée » du nombre, et également de la proportion, des demandeurs d'emploi** par rapport à l'Etat des lieux de 1999-2000.
- ❑ Notons enfin que si cette hausse est avérée, les considérations méthodologiques qui jalonnent l'étude invitent à parler des évolutions de l'ensemble du dispositif en termes de tendances globales . Seules les données de Bruxelles formation et celles des opérateurs inscrits dans le cadre des partenariats avec l'Institut sont réellement comparables. Par contre, l'Enseignement de promotion sociale (qui, rappelons-le, est pourtant l'opérateur qui draine le plus grand volume de personnes) n'a pu être traité de la même manière que les autres opérateurs de formation, vu les spécificités de cet enseignement modulaire et les limites de l'étude (la méthodologie suivie, le type de données disponibles et les délais fort courts de réalisation).

De manière concordante, les Enquêtes Forces de travail, et même si ses données pour Bruxelles sont à interpréter de manière prudente<sup>20</sup>, montrent que **le taux de participation à la formation de la population bruxelloise serait plus élevé que dans les autres Régions, voire semble-t-il en hausse** en moyenne sur ces dernières années. Toujours selon la même source, ce niveau et cette évolution sont observables **particulièrement chez les femmes et les travailleurs, mais également chez les demandeurs d'emploi.**

Selon les chercheurs qui ont accompagné l'Etat des lieux réalisé par la CCFEE, ces évolutions à la hausse traduiraient le fait « *qu'un nombre sans cesse croissant d'adultes s'inscrit dans **une double démarche*** » :

- ❑ *« La première concerne une dynamique de formation tout au long de la vie et implique davantage les travailleurs et les personnes possédant un niveau d'études plus élevé.*
- ❑ *La seconde s'inscrit dans l'installation de l'état social actif et le développement des politiques régionales pour les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. »*

La CCFEE notait dans son Avis 75, que **la tendance à la hausse des volumes de personnes concernées doit se poursuivre afin de rencontrer l'ensemble des besoins non seulement du marché du travail, mais également des personnes et de la société dans son ensemble.**

Ce qui implique :

- ❑ **la nécessité de mieux connaître et analyser ces besoins ;**
- ❑ **le financement en conséquence de la poursuite de cette augmentation du nombre de personne en formation.**

Récemment, dans le contexte de la mise en place du dispositif de construction de projet professionnel (CPP)<sup>21</sup>, la CCFEE a souligné que les besoins d'accompagnement et de

---

<sup>20</sup> Pour rappel, les Enquêtes forces de travail sont déclaratives et leur échantillon bruxellois présente des faiblesses en terme de représentativité statistique. Ces enquêtes enregistrent tous types d'action d'enseignement, de formation ou d'apprentissage (quelle que soit leur nature – cours, séminaires, conférences... - et leur durée). Les Enquêtes force de travail ne donnent pas d'indication sur le contenu et les objectifs de ces formations, ni sur le profil plus précis des personnes qui en bénéficient, ni le nombre d'heures suivies. Les Enquêtes force de travail sont donc un instrument de mesure indicative et globale.

<sup>21</sup> Voir l'Avis CCFEE n° 91, [Construction de projet professionnel \(CPP\). Répercussions en matière de formation, d'insertion et d'enseignement](#), le 22 juin 2010



formation vont nécessairement augmenter et que **l'offre de formation est saturée en Région de Bruxelles-Capitale ; ce qui nécessite une augmentation de moyens financiers** pour engager des formateurs mais aussi pour obtenir des locaux... A ce propos, la CCFEE insiste sur le fait qu'**au vu de l'état actuel des capacités d'accueil, il faut éviter que l'arrivée de publics supplémentaires n'entraîne des effets de substitution au détriment des publics les plus fragilisés actuellement en formation**, en ce compris les demandeurs d'emploi fréquentant les CPAS.

Des efforts budgétaires ont été accomplis au niveau de la COCOF et de la Région, mais ce financement doit faire l'objet d'une attention toute particulière d'autant plus que l'on notera que :

- ❑ sur la période 2005-2009, la CCFEE constatait que **le nombre de stagiaires auprès de Bruxelles formation et de ses partenaires (OISP essentiellement) a augmenté en proportion significativement plus élevée que le financement octroyé aux opérateurs pour ce faire**<sup>22</sup> ;
- ❑ **le financement structurel de toute une série d'actions de formation et d'insertion dépend pour une part essentielle des budgets d'impulsion et d'innovation des programmations des Fonds européens (FSE essentiellement)**, ce qui le rend d'autant plus fragile que la politique de cohésion européenne est sous pression budgétaire ;
- ❑ il y a à s'interroger dans le cadre du dispositif de CPP sur les conséquences de l'absence de moyens fédéraux.

#### **4. Les Jeunes dans la transition enseignement, formation, emploi**

Depuis 2008, sur la base de ses précédents travaux et tout particulièrement des débats qui se sont tenus lors du Colloque des dix ans en 2007, la CCFEE a centré ses travaux sur les Jeunes peu qualifiés dans les systèmes d'enseignement, de formation et d'insertion dans l'emploi.

- ❑ L'Etat des lieux de la Formation professionnelle 2005-2006 a souligné que « **dans l'ensemble du dispositif, la tranche d'âge des 18-25 ans présente une tendance à la baisse en termes relatifs, voire en termes absolus chez certains opérateurs** »<sup>23</sup>. Même si la classe d'âge 18-25 ans continuait à représenter environ 30% des personnes en formation en 2005-2006, elle comptait pour plus de 37% en 1999-2000. Et c'est particulièrement le cas dans les OISP. Comment l'expliquer ? Dans quels autres dispositifs se retrouvent, ou non, les jeunes de cette tranche d'âge ? Cette tendance à la baisse demande effectivement à être objectivée, en prenant en compte, pour la même tranche d'âge, une série de données issues d'autres secteurs que celui de la formation. Il s'agit notamment d'interroger les inscriptions dans l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que la proportion de jeunes ayant terminé leurs études, en étant diplômés ou non »<sup>24</sup>.
- ❑ **Cette baisse qui s'est poursuivie jusqu'en 2009 demande toutefois à être mise en perspective, notamment par rapport à la structure du chômage.** Isabelle Sirdey responsable du Service Etudes et statistiques de Bruxelles Formation dans un article à paraître dans une prochaine publication de synthèse de la CCFEE compare ainsi le pourcentage de jeunes inscrits chez Actiris et celui que l'on retrouve chez Bruxelles Formation et ses partenaires en 2005 et 2009.

---

<sup>22</sup> [Contribution de la CCFEE au rapport 2009 de la Belgique francophone relatif au suivi du Processus Education & Formation 2010](#), séance de la CCFEE du 31 mars 2009, pp. 8 et 9.

<sup>23</sup> Cette évolution en termes de tranches d'âge n'est pas uniforme : elle doit être pondérée opérateur par opérateur, en fonction des différents publics que chacun touche et des volumes d'heure qui leur sont consacrés.

<sup>24</sup> Voir l'Avis 75.

Cet article montre bien que **si on la compare au taux de jeunes chez Actiris « la proportion de moins de 25 ans est plus élevée chez les jeunes en formation professionnelle, que ce soit chez BRUXELLES FORMATION (légèrement plus élevée) ou de façon beaucoup plus marquée en ISP »**. Et si l'on remonte dans le temps, **il semble que les jeunes étaient jusqu'au début des années 2000 encore plus fortement sur-représentés dans le dispositif de formation par rapport à leur importance numérique dans les chiffres du chômage**. Cela pose dès lors la question du ciblage de l'action publique : doit-elle privilégier certaines catégories ou pas, voire des sous-catégories (les peu qualifiés de moins de 25 ans par exemple) ? Si oui, comment ne pas exclure d'autres besoins légitimes ? Via quels dispositifs agir ?

- Une manière d'obtenir une indication sur l'ampleur de la problématique des transitions « critiques » des jeunes de l'école à la vie active est de l'approcher via le benchmark européen (« Education et formation 2020 »), issu des Enquêtes Forces de travail, appelé « **taux d'abandon scolaire précoce** » (**c'est-à-dire en réalité le pourcentage de 18-24 ans sans diplôme de fin de secondaire, ne se trouvant plus dans le système éducatif, ni en formation**). Comme le note de manière prudente<sup>25</sup> l'Observatoire bruxellois de l'emploi dans un article également à paraître dans cette prochaine publication de la CCFEE, **ce taux « semble diminuer sur le long terme »**, et ce même pour Bruxelles contrairement à une tendance que l'on avait pu voir se dessiner jusqu'en 2007. *« Cependant, ajoute l'Observatoire, la situation est extrêmement contrastée lorsque l'on examine la situation par région. En effet, la Flandre remplit l'objectif fixé avec un taux moyen de 8,8% sur les trois dernières années. Le taux diminue plus lentement en Région bruxelloise et en Région wallonne, et ce dans des proportions comparables. Par ailleurs, le pourcentage d'abandon scolaire (18,6% en moyenne de 2007 à 2009) continue à se situer, pour la population bruxelloise, largement au-dessus du niveau des deux autres régions. Si l'on considère le décrochage scolaire sous l'angle du genre, les jeunes hommes ont plus souvent tendance à quitter l'école sans obtenir de diplôme. Leur taux d'abandon scolaire est systématiquement supérieur à celui de leurs homologues féminines. »*

La préparation d'un avis sur les transitions des jeunes de l'école à la vie active est actuellement en cours à la CCFEE. Il part du constat que **le début de carrière est particulièrement déterminant dans le parcours d'une personne sur le marché du travail ; et que le passage d'un statut précaire dans l'emploi à un autre est encore plus fréquent dans cette période, particulièrement dans les périodes de crise**. L'accompagnement dans ces transitions constitue dès lors un enjeu primordial.

Dans une perspective d'interdépendance des acteurs de la transition, **on ne peut plus aujourd'hui travailler à l'insertion des jeunes sans travailler « l'amont » et « l'aval » : la dimension scolaire de leurs parcours, ou sans développer de nouvelles opportunités sur le marché du travail**. C'est pourquoi dans son avis sur le dispositif de CPP, et afin de permettre aux opérateurs de se centrer sur leurs missions de formation et d'insertion, la CCFEE :

- **rappelle que la formation professionnelle ne peut que pâtir de l'absence de prise en charge des difficultés antérieures rencontrées dans la formation initiale de ses publics**. L'augmentation de la population bruxelloise via notamment son rajeunissement et la relance des apports migratoires<sup>26</sup> ne rend cette nécessité que plus aiguë ;

<sup>25</sup> Pour lisser les variations dues à la faiblesse de l'échantillon bruxellois, l'Observatoire compare des moyennes sur trois ans de cet indicateur.

<sup>26</sup> Voir Ch. Vandermotten, *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, CCFEE, février 2008. Depuis la fin des années 1990, le nombre d'habitants en RBC a en effet augmenté suite aux effets conjugués de la relance des apports migratoires et de l'élévation du nombre de naissances

- ❑ rappelle la priorité absolue que constitue **la nécessaire amélioration de la maîtrise des compétences attendues à 12 et 14 ans au début, et a fortiori à la sortie, de l'enseignement secondaire**, ce niveau n'étant pas atteint par une part importante des jeunes Bruxellois (que l'on peut estimer à 30%). Cette **amélioration de la formation générale de base** doit nécessairement débiter dès le fondamental ;
- ❑ insiste sur **la nécessité préalable, pour les publics les plus en difficulté**, d'une véritable information - orientation et **d'une réelle détermination** dans laquelle on se trouve déjà pour l'essentiel dans une démarche formative à l'instar des méthodes utilisées par **les Missions locales** et par Bruxelles-Formation (au travers des diagnostics et entretiens menés à « **Carrefour** »).

La CCFEE soulignait également qu'il appartient plus particulièrement à Bruxelles-Formation et à Actiris, de définir la manière d'organiser concrètement le moment charnière que constitue la traduction dans la formation de la Construction de Projet Professionnel, et donc le passage de relais entre le Conseiller Actiris et les dispositifs d'accueil et de formation de Bruxelles Formation, de l'ISP, de l'Enseignement ou d'autres acteurs tels que l'EFPM.

Dans une perspective élargie, telle que développée lors du récent Colloque européen, il est également absolument indispensable de prendre en compte les dimensions culturelles et sociales de la vie concrète des différents publics jeunes pour notamment parvenir à **mieux comprendre les difficultés que pose l'accueil dans le dispositif de formation des jeunes infra-qualifiés en grande difficulté sociale** ; et mieux y répondre.

Comme cela pu être entamé lors de la journée d'études sur les Jeunes organisée par le Ministre de la Formation professionnelle, Emir Kir, la CCFEE préconise dès lors dans l'avis relatif au CPP que :

- ❑ les différents acteurs entament une réflexion sur les nouveaux types d'accompagnement et de formation, basés sur des approches et des méthodologies innovantes, qu'il va falloir déployer pour accueillir la tranche d'âge des jeunes infra-qualifiés de 18 - 25 ans dont l'ensemble des acteurs peine à définir les besoins et les manières les plus efficaces pour les accrocher. **C'est en effet bien une offre de formation nouvelle, spécifique et adaptée qu'il faudra inventer pour ce public.**

Notons que ces réflexions seront également poursuivies et approfondies pendant les deux prochaines années au sein d'un Laboratoire participatif des transitions, projet financé par Progress et piloté conjointement par Actiris, les FUSL et la CCFEE.

## **5. Développer la Formation et l'accompagnement dans l'emploi : stages, Alternance, formation dans l'emploi...**

Pour innover dans l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés, la CCFEE souligne que comme le montrent différentes études<sup>27</sup> :

- ❑ la formation classique n'est pas souvent la plus adaptée à un public jeune qui vient d'être marqué par l'abandon scolaire et dont le désir d'apprendre passe par d'autres canaux, sans exclure des trajets courts vers l'emploi, via un accompagnement intensif permettant une insertion durable, et permettant un retour en formation

---

<sup>27</sup> Notamment : « [Un autre regard sur les jeunes enlisés dans le chômage](#) », étude réalisée en 2009 par les FUSL et l'HIVA de la KUL pour la Fondation Roi Baudouin.

- ❑ il n'est pas pertinent de s'accrocher à la linéarité des parcours

De manière plus générale, et comme l'a rappelé encore récemment la CCFEE dans son Avis relatif aux Eco-filières<sup>28</sup>, **l'effort de formation n'incombe pas au seul secteur de l'éducation et de la formation stricto sensu : il doit tout particulièrement faire l'objet de partenariats avec le monde de l'emploi, en collaboration avec les interlocuteurs sociaux.**

La CCFEE insiste à cet égard sur la nécessité de privilégier et mobiliser parmi l'ensemble des dispositifs existants :

- ❑ les Formations professionnelles individualisées (FPI)
- ❑ les Conventions Premier Emploi (CPE)
- ❑ les stages en milieu professionnel
- ❑ les dispositifs d'alternance SFPME et CEFA

Comme mentionné dans l'Avis 91 « CPP » :

- ❑ **Nombre de ces dispositifs demandent nécessairement l'engagement des employeurs en termes de places de stages ; ce qui implique notamment l'élargissement des politiques menées aux personnes actuellement en emploi**, via par exemple la formation continue et de longue durée des travailleurs ouvrant des places de stages de durée correspondante auprès des employeurs publics comme privés.
- ❑ **Il serait sur ce plan nécessaire de soutenir le développement de l'économie sociale d'insertion et du tissu de PME, notamment en les dotant d'une capacité d'accueil et de formation des publics en recherche d'emploi.**

Dans cette perspective intégrant formation et mise à l'emploi, une attention particulière devra être portée à l'accompagnement des personnes en formation au sein même des entreprises. Comme la CCFEE l'a déjà souligné à de nombreuses reprises (notamment dans ses Avis 66 et 78), il sera donc nécessaire de **valoriser les métiers pédagogiques d'accompagnement et tutorat, que ce soit dans la formation en alternance ou via des stages dans la formation et dans l'enseignement de plein exercice** ou de promotion sociale :

- ❑ l'accompagnement des apprenants en Alternance par les centres de formation (CEFA et EFPME) et le suivi des stages par les écoles doivent être développés et valorisés ;
- ❑ l'encadrement en entreprise (tutorat - aspects formation et aspects liés à la fonction) doit faire l'objet de mesures de promotion et être adapté selon les secteurs, les métiers et la taille des entreprises ;
- ❑ les accompagnateurs des CEFA, les délégués à la tutelle de la formation des petites et moyennes entreprises, les responsables de stage, les tuteurs/parrains, exercent des fonctions qui demandent à être reconnues et soutenues par les pouvoirs publics.

Pour ce qui est des enjeux et difficultés de développement de l'Alternance, cette note renvoie au rapport « **La formation en alternance à Bruxelles. État de la situation** » de février 2011, réalisé par Isabelle Allinckx, à paraître sur le site de la CCFEE.

Dans ce cadre, il y a lieu enfin de souligner **l'enjeu pour Bruxelles de la reconnaissance des compétences acquises sur le lieu de travail à travers une**

---

<sup>28</sup> Avis 95, adopté le 26 avril 2010, [Articulation et synergies entre les politiques de formation, d'emploi et d'enseignement dans le cadre du développement des éco-filières](#), p. 11 et 12.

**plus grande participation côté francophone au Consortium de validation des compétences ; les actions de validation restant pour le moment proportionnellement nettement moins développées en RBC qu'en Wallonie.**

## **6. Diversité des publics et des besoins, diversité des domaines, des actions et des opérateurs de formation**

### **6.1. Les domaines de formation**

L'Avis 75 relatif au dernier Etat des lieux constate que l'analyse de la palette de formations fréquentées en RBC débouche sur un constat de stabilité. **« Langues », « Commerce et administration » et « Informatique » sont toujours les domaines de formation massivement les plus suivis.**

Cette stabilité ne constitue pas une sclérose en matière d'évolution des contenus de formation et des pédagogies. Cependant, l'Etat des lieux mentionne les difficultés des opérateurs à développer de nouvelles formations répondant à des besoins émergents pour des volumes restreints de stagiaires.

C'est à cette difficulté que risque d'être confrontée le développement d'éco-filières en matière de formation. L'Avis 95 de la CCFEE a en effet souligné la nécessité de **prendre en compte la tension** entre l'affirmation du besoin rapide de nouvelles compétences et les dimensions cruciales d'interdépendance systémique, de temporalité et de « séquentialité » dans la mise sur pied de nouvelles filières d'enseignement et de formation basées sur des référentiels élaborés par les organes compétents. La CCFEE appelle à cet égard à articuler deux logiques :

- ❑ **une logique d'innovation - expérimentation permettant de tester de nouvelles offres visant des spécialisations rapides de métiers de base** via des modules complémentaires de spécialisation, les appels à projets innovants spécifiques ou encore les formations innovantes.
- ❑ **une logique de stabilisation-pérennisation** des adaptations d'options et de formations existantes et, éventuellement, de nouvelles offres, via la mobilisation des dispositifs existants tels que le SFMQ, le CDVC, etc.

### **6.2. Maintenir la souplesse et la diversité du dispositif**

Au vu des difficultés structurelles auxquelles la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée, **la diversité des opérateurs de formation est à préserver et à valoriser afin de couvrir l'ensemble des réalités bruxelloises et donc des besoins spécifiques et diversifiés des publics.** Cette diversité permet en effet de rencontrer à la fois les besoins de formation professionnelle des personnes qui sont déjà qualifiées, comme de celles qui le sont peu ; les besoins des travailleurs comme ceux des demandeurs d'emploi. Les constats de dualisation de la population bruxelloise qui sont parallèlement posés sur les plans de la formation initiale et du marché du travail viennent confirmer cette nécessité de rencontrer, dans le même temps, des besoins fort différents. Tout en privilégiant les publics infra-qualifiés et/ou sans emploi, la RBC doit en effet prendre également en compte la situation des secteurs professionnels, et plus particulièrement de leurs travailleurs qui pourraient voir leur position sur le marché du travail fragilisée s'ils ne bénéficiaient pas également d'une offre solide de formation continuée.

Comme le souligne l'Avis 93 de la CCFEE, le dispositif d'insertion socioprofessionnelle (ISP) intègre progressivement un nouveau cadre méthodologique: l'approche référentielle, ce qui induit la nécessité d'adapter de nombreux processus de formation. **II**

**faut veiller à maintenir la souplesse du dispositif sous peine d'aller vers des filières de plus en plus « normées », linéaires, figées qui ne correspondraient pas aux profils spécifiques et individualisés du public en ISP et, tout particulièrement, du public alpha ISP.**

### **6.3. Continuer à développer une offre complémentaire à la qualification professionnelle**

**Les besoins en orientation, détermination, formation de base, alphabétisation , formation en langues, pré-qualification... doivent pouvoir continuer à être mieux rencontrés**, afin de soutenir et de compléter les actions de formation professionnelle qualifiantes proprement dites, mais également répondre à toute une série d'autres besoins.

Le volume d'offre de formation pré-qualifiante dispensée par Bruxelles Formation (dont prioritairement « Tremplin »<sup>29</sup>) et ses partenaires (OISP et Enseignement de Promotion sociale), doit ainsi continuer à se développer pour répondre au mieux aux besoins des jeunes en RBC.

**La question des langues est essentielle dans l'accès à de nombreux emplois sur le marché du travail bruxellois.** Elle a récemment fait l'objet d'un **Plan langues**<sup>30</sup>, commun aux Ministres de la Formation et de Emploi à Bruxelles, MM. Emir Kir et Benoît Cerexhe. La CCFEE insiste particulièrement à cet égard pour que :

- soit développé l'apprentissage des langues dans l'alternance et plus généralement dans l'enseignement professionnel où certaines filières ne bénéficient pas de cours de langue pour des raisons décrétales ou de pénurie d'enseignants ;
- le SFMQ intègre cette question dans son futur cadre méthodologique<sup>31</sup>.

Soulignons enfin que la Conférence interministérielle sur l'Alphabétisation des adultes a prévu en 2008 qu'**une plate-forme territoriale de l'Alphabétisation** sera mise en place à Bruxelles, à l'instar des plate-formes lancées en Wallonie, en s'appuyant sur la Commission consultative Emploi – Formation – Enseignement, ce qui a fait l'objet d'un avis et de propositions de la CCFEE<sup>32</sup>.

## **7. La lutte contre les discriminations**

L'ensemble de ces enjeux de qualification sont à rencontrer dans le contexte spécifique d'une Région qui se caractérise par la forte présence – en augmentation – de populations issues de diverses migrations. Celles-ci n'ont pas nécessairement été scolarisées en Belgique et arrivent sur le marché du travail à différents moments de leurs parcours de vie. Certains n'ont suivi aucune formation, mais d'autres possèdent par contre un diplôme du supérieur et/ou une expérience professionnelle importante.

- ❑ En tout état de cause, **il y a à mieux rencontrer les besoins de ces publics en formation « français langue étrangère ».**
- ❑ **La prise en compte des qualifications acquises dans d'autres pays (plutôt que de les verser dans la catégorie « autres ou indéterminé ») a connu une forte amélioration** depuis le dernier Etat des lieux de la Formation

---

<sup>29</sup> En charge d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences et de remettre à niveau en vue d'une formation qualifiante.

<sup>30</sup> Voir [le site du Ministre de la formation professionnelle](#).

<sup>31</sup> Voir les Avis 77 et 89 de la CCFEE.

<sup>32</sup> Voir l'Avis 86, adopté le 23 juin 2009, portant sur les objectifs et les conditions de mise en oeuvre d'une [Plate-forme territoriale de l'Alphabétisation à Bruxelles](#).

professionnelle, dans le cadre des échanges de données stagiaires entre Bruxelles Formation et Actiris<sup>33</sup> ;

- ❑ L'avis 75 de la CCFEE soulignait que l'on ne peut tirer d'enseignement significatif de l'augmentation de la part des personnes de nationalité belge (constaté chez tous les opérateurs sauf dans les OISP), puisque « *la nationalité n'est plus révélatrice des différences existantes* » en termes d'origine des personnes en formation. L'Avis 88 précise d'ailleurs à cet égard **qu'il importe de relancer le débat sur la définition et l'usage de variables permettant de préciser le pays d'origine des ascendants des personnes issues de l'immigration dans les bases de données et les enquêtes, en se basant sur les travaux du Centre pour l'égalité des chances**. Tout en veillant à ne pas « substantier » l'origine, il convient de se doter des moyens adéquats de mesure de l'existence, de l'ampleur et des effets d'éventuelles discriminations sur le marché du travail, en particulier à l'embauche, et de mettre en lumière des caractéristiques en termes de transitions entre l'école et le marché du travail des jeunes concernés<sup>34</sup>.

La lutte contre les discriminations de genre constitue l'autre grand champ de la lutte contre les discriminations. **L'avis Etat des lieux constatait que globalement la féminisation des dispositifs de formation professionnelle francophones en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) se renforce de manière significative**. En RBC, les jeunes femmes sont désormais mieux formées que les jeunes hommes<sup>35</sup>.

- ❑ Les discriminations de genre portent tout particulièrement sur l'accès à l'emploi et sur la qualité de celui-ci : les efforts de formation tant initiale que continuée des femmes se traduisent moins, comparativement aux hommes, en positions correspondantes sur le marché du travail. C'est particulièrement le cas des jeunes femmes à Bruxelles. Or, comme l'a souligné Véronique Degraef devant le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, « jusqu'il y a peu, Bruxelles présentait la caractéristique exceptionnelle d'enregistrer un taux de chômage féminin inférieur au taux de chômage masculin. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les deux types de ségrégation, tant horizontale que verticale, entre les hommes et les femmes se retrouvent ainsi sur le marché du travail bruxellois. Cette sur ou sous-représentation des femmes dans certains secteurs ou professions résulte non seulement de la ségrégation déjà présente dans l'enseignement, donc préalablement à l'accès au marché du travail, mais également des phénomènes de ségrégation post-éducative qui se déroulent au moment de l'entrée dans la vie professionnelle comme au cours de la carrière »<sup>36</sup>.
- ❑ **Les politiques et actions en la matière doivent être amplifiées par la mise en œuvre des recommandations en matière de lutte contre les inégalités de genre formulées par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>37</sup>, ainsi que par l'Avis 64 de la CCFEE sur *L'emploi et la formation des femmes à Bruxelles*.**

## **8. Développer les outils d'appui à la formation**

<sup>33</sup> Voir [la Synthèse du 4<sup>e</sup> séminaire statistique conjoint CCFE- IWEPS](#) consacré à la Formation professionnelle, p.3.

<sup>34</sup> Voir l'Avis n°88 de la CCFEE, [Connaissance statistique des transitions entre école et vie active des jeunes en Région bruxelloise](#), adopté le 6 avril 2010,.

<sup>35</sup> Comme le confirme Christian Vandermotten, *op. cit.*

<sup>36</sup> [Exposés de Véronique Degraef, et Anne-Françoise Theunissen devant le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale](#), 28 juin 2010 ; ainsi que [l'Exposé de Stéphane Thys](#) 22 février 2010.

<sup>37</sup> *8 actions et 9 recommandations pour lutter contre les inégalités de traitement entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi bruxellois*, Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

**En termes d'équipements qui ont fait l'objet de nombreux avis, la CCFEE souligne les améliorations apportées dans le champ de l'enseignement qualifiant mais appelle à présent à élargir la réflexion au dispositif de formation qualifiante.** Ses recommandations<sup>38</sup> portent sur ce plan sur :

- l'élargissement du cadastre des équipements en RBC à un système de recensement commun à tous les acteurs (Centres de Référence (CDR), Centres de Technologies avancées (CTA), enseignement qualifiant, Bruxelles Formation, mais aussi Promotion sociale, EFPME, OISP et secteurs professionnels), afin d'établir des liens entre tous les équipements pédagogiques disponibles ;
- une analyse tant quantitative que qualitative (encadrement pédagogique) de l'utilisation des équipements disponibles pour chaque type d'opérateur, de la mise en réseau de ces équipements, ainsi que du pilotage de l'accès de chaque opérateur (et des publics qui le fréquentent) aux équipements mis en communs (tels les CDR et les CTA).

Dans un souci de rationalisation des équipements, de leur accessibilité et de développement des synergies, la CCFEE souligne l'intérêt de la récente décision du Gouvernement bruxellois<sup>39</sup> visant notamment à renforcer l'activité de formation des CDR, en collaboration avec les opérateurs publics de formation ; à la mise en réseau visant à renforcer les collaborations et les échanges de bonnes pratiques entre les CDR ; et à favoriser les possibilités de collaborations avec les CTA, les Centres de Compétences (CDC) et les « Régionale Technologische Centra » (RTC).

- Dans ce cadre, la CCFEE invite les pouvoirs compétents à continuer à réfléchir aux synergies les plus efficaces entre ces outils.

En termes d'appui à la formation, soulignons à nouveau **la problématique des bâtiments et de l'espace** nécessaires à certaines actions de formation professionnelle particulièrement.

**Enfin, pour pouvoir être concrétisées, l'augmentation et l'amélioration de l'offre de formation professionnelle à Bruxelles devront faire l'objet d'une meilleure coopération avec les Fonds sectoriels, trop faible actuellement et difficile à apprécier par manque de visibilité.** La CCFEE rappelle qu'en son Avis 80<sup>40</sup>, elle

- invitait, entre autres, les deux Communautés à veiller à la mise en œuvre effective des accords-cadres négociés avec les Fonds sectoriels au bénéfice des établissements scolaires bruxellois et des CTA.
- recommandait notamment « *de réunir au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale l'ensemble des informations et analyses relatives aux activités partenariales des Fonds [sectoriels] et des opérateurs de formation, produites par les secteurs eux-mêmes, mais également par les acteurs en charge de la régulation des champs de la formation et de l'enseignement : Bruxelles Formation, le VDAB et les Communautés ainsi que les données relatives aux activités de formation des Classes moyennes* ».

## **9. Améliorer la coordination et le pilotage**

---

<sup>38</sup> **Avis 87** < [Proposition d'un dispositif d'évaluation de l'équipement pédagogique des établissements d'enseignement qualifiant en RBC](#) > adopté le 27 octobre 2009

<sup>39</sup> Voir le site du [Ministre de l'emploi](#)

<sup>40</sup> Avis 80 relatif à la « [Collaboration des Fonds sectoriels et secteurs avec les opérateurs d'enseignement et de formation à Bruxelles](#) »



Les débats et la mise en œuvre du dispositif de Construction de Projet professionnel (Avis 91), ou la prise en charge de filières d'enseignement et de formation émergentes dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement (Avis 95), ont une fois de plus et de manière particulièrement aiguë souligné « **la nécessité absolue de mobiliser l'ensemble des secteurs, types d'acteurs et dispositifs et de mieux les faire travailler ensemble** », et donc la **carence d'un réel pilotage en la matière à Bruxelles**.

La CCFEE a déjà souligné sur ce plan une série d'actions à mener d'urgence afin de sortir du discours sur les synergies et les articulations pour désormais le mettre en œuvre :

- *Reclarifier le rôle que chacun a à jouer afin d'assurer la complémentarité des missions dans le but d'un passage efficace du relais ;*
- *Renforcer les partenariats existants, les multiplier et les faire évoluer en les transformant, comme cela se fait déjà entre Bruxelles Formation et les OISP, en de réelles filières facilitant les passerelles d'un opérateur à l'autre ;*
- *Négocier et opérationnaliser des projets menés au sein de l'enseignement qualifiant, et articulés à la Formation et à l'Emploi, via les actuelles Instances de pilotage de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) ;*
- *Piloter les articulations entre les trois secteurs via la mise en place prochaine du Plan stratégique de Formation de la COCOF par la Conférence interministérielle permanente Formation – Emploi – Enseignement.*

Il appartient plus particulièrement à Bruxelles-Formation et à Actiris, :

- *de coordonner, chacun dans sa sphère de compétences, les offres des opérateurs, au travers de leurs missions respectives de « régulateur » et « régisseur-ensemblier », en concertation avec les organismes concernés ;*
- *d'approfondir à cet égard leurs collaborations en fonction des accords que les deux OIP ont pris.*

**Il n'en reste pas moins que l'articulation souhaitée entre les mondes de l'école et de la formation, ainsi que de l'emploi, nécessite d'imaginer un dispositif plus large** permettant d'associer plus d'acteurs, afin d'assurer un pilotage d'ensemble des secteurs, en ce compris de l'opérationnalisation de leurs actions. **L'organe futur qui devrait assurer ce pilotage global et cohérent pourrait être le Bassin de Vie.**

En terme de pilotage, **la définition de référentiels de formation communs (SFMQ) et d'un cadre commun de reconnaissance des niveaux de compétence (Cadre francophone de certification articulé au cadre européen) constituent des outils décisifs** que la CCFEE suit dans ses travaux pour veiller à ce qu'ils puissent contribuer à relever les défis bruxellois.

## **10. Améliorer les connaissances afin d'améliorer le pilotage**

Tout au long de ces pages, **de nombreuses carences en terme de connaissance** des besoins en matière de formation, d'offre de formation, des caractéristiques des publics et de leurs trajectoires, ont été soulignées, **tout particulièrement quand il s'agit de prendre en considération l'ensemble du dispositif de formation et donc l'ensemble des opérateurs concernés.**

Même si des améliorations décisives ont été apportées principalement à Bruxelles Formation, celles-ci restent trop isolées pour permettre un meilleur pilotage de l'ensemble de l'action publique en matière de formation professionnelle. C'est ce qui ressort clairement des 4 séminaires intitulés « *Etat des lieux des statistiques*

*Enseignement Formation Emploi. Données disponibles et à construire : quelle pertinence ? quelles priorités ?* »<sup>41</sup> que la CCFEE a organisés avec l'IWEPS

Pour rencontrer cet enjeu crucial pour l'amélioration de la connaissance, du pilotage et de l'évaluation, la CCFEE préconise trois axes d'action :

1. Dès son Avis 75, la CCFEE appelait à la réalisation d'un nouvel **Etat des lieux de la formation professionnelle intégrant comme le Collège de la COCOF le prévoit une analyse des besoins de formation, de l'offre de formation et des réalisations des différents opérateurs** et donc de l'utilisation que font les publics du dispositif. La CCFEE relancera tout prochainement une **étude méthodologique** relative à ce nouvel Etat des lieux, fondée sur l'expérience tirée des précédents exercices (et de la meilleure manière de dépasser leurs limites), des améliorations engrangées et l'intégration des nouveaux enjeux à instruire (tout particulièrement la question des besoins).
2. Dans son Avis n°88 *Connaissance statistique des transitions entre école et vie active des Jeunes en RBC*, la CCFEE, outre de nombreuses propositions plus précises et techniques, appelait à pérenniser la pratique des séminaires statistiques par une **Plate-forme statistique bruxelloise d'observation des transitions et des articulations Enseignement Emploi Formation**, qui :
  - réunirait dans un travail en réseau l'ensemble des acteurs concernés (producteurs et utilisateurs de données), afin d'établir en continu l'état des lieux et le diagnostic des données disponibles et manquantes, proposer des améliorations, formuler des premières analyses et hypothèses, définir des projets d'études... ;
  - viendrait en soutien complémentaire au développement de la statistique régionale bruxelloise au travers du développement de l'IBSA et du Comité technique de la statistique bruxelloise.
3. **Développer des pratiques d'évaluation des mesures mises en œuvre et dispositifs existants**, plus approfondies et concertées, telles que préconisées dans l'Avis n° 82 de la CCFEE relatif à l'évaluation du C2E<sup>42</sup>.

Soulignons au final sur ce plan, l'utilité et l'importance d'un travail consultatif nourri par des données statistiques et des analyses externe. C'est ce genre d'approche qui a par exemple notamment pu contribuer, lors de la préparation de l'Avis « CPP », à développer les échanges indispensables de données entre Actiris et Bruxelles Formation.

C'est ce type de collaboration entre l'ensemble des acteurs qui est actuellement poursuivie dans le cadre de la réflexion sur l'évaluation du dispositif d'insertion socioprofessionnelle qui a été demandée à la CCFEE.

---

<sup>41</sup> Le programme détaillé des séminaires, les synthèses des exposés et des débats, les présentations « power point » des experts invités ainsi que la liste des participants sont consultables [sur le site de la CCFEE](#) .

<sup>42</sup> L' Avis n° 82, adopté le 27 janvier 2009, porte sur [le deuxième rapport d'évaluation annuelle du Contrat pour l'Economie et l'Emploi de la Région de Bruxelles- Capitale](#).